

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 17 septembre 2010

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de monsieur le maire

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne
WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE
Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR
Sonia.

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents et les auditeurs de cette séance. Il souhaite à l'ensemble de l'équipe une bonne rentrée et espère que chacun a passé d'agréables vacances.

1) Approbation du compte-rendu du 17 juin 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 juin 2010.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

1) Les parcelles 132, 138, 139, 140, 141, 142 section 3, situées au lieu-dit «Felsenberg», d'une superficie de 81,99 ares, appartenant aux conjoints Muller Martin, vendeurs pour la somme de cent trente huit mille euros (138 000,00 €) ainsi que sept mille euros (7 000,00 €) de frais d'agence à Mr et Mme Tomson Marc, 15 rue Alfred Jedele à Altkirch.

3) Projet de réseau de gîtes d'étapes en montagne.

Mr le maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le 12 juillet à la mairie en présence de François Tacquard, meneur du projet au sein du Syndicat mixte du Pays Thur Doller. Mr le maire précise toutefois que si la participation des co-financeurs (Europe, Etat, Région, Département) n'atteint pas 70 % du montant des travaux, le projet ne sera pas maintenu. Mr le maire précise que cette réhabilitation sera pour la ferme-auberge communale Les Buissonnets un atout conséquent. Il souligne toutefois que si le projet voit le jour, il va de

soit qu'une réévaluation du loyer sera appliquée. Bien entendu, pour bien mener ce projet, certaines conditions seront requises et spécifiées sous forme de convention.

Après différentes discussions et échanges, Mr le maire propose de passer à la délibération.

Engagement de réhabilitation du bâtiment de la ferme-auberge Les Buissonnets dans le cadre du projet de réseau de gîtes d'étapes en montagne

Mr le Maire expose au conseil municipal le projet de réseau de gîtes d'étapes en montagne autour de la Vallée de la Thur et de la Vallée de la Doller qui est animé par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

Une pré-étude architecturale, financée par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller et réalisée par l'ADAUHR, a été accomplie sur le site de la ferme-auberge Les Buissonnets. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 165 294,00 €HT.

En parallèle, une étude de marché du projet a été réalisée par Traces TPI et a également été financée par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller. Cette étude fait ressortir que les avantages du produit sont dans sa prestation clé en main, ses circuits faciles qui semblent rassurants, ses hébergements authentiques et ses tarifs. L'inconvénient se révèle être principalement un déficit d'image des Vosges.

L'étude fait ressortir que le produit a des atouts pour séduire et que les conditions de la réussite résideront dans :

- La qualité du plan marketing et du positionnement : des axes de communication différenciateurs, pour émerger en tant que destination de randonnée au plan national et européen;
- L'équilibre économique du projet et le réalisme des hypothèses de remplissage;
- L'effort initial et continu de promotion du produit pour émerger sur un marché fortement concurrentiel en général;
- La qualité du site Internet et de son référencement;
- La dynamique des hébergeurs et son animation par le Pays dans la phase de démarrage du projet.

Le projet arrive dans une phase opérationnelle où la commune doit solliciter officiellement les co-financeurs (Europe, Etat, Région, Département). Pour la viabilité économique du projet, l'objectif de participation des co-financeurs doit être d'environ 70% du montant HT des travaux. Ce co-financement élève donc la participation de la commune à un montant estimatif de 26 447,00 €.

La commune doit également définir une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments dans le respect du cahier des charges qualité du réseau de gîtes. Cette maîtrise d'œuvre doit être sélectionnée par appel d'offres. Un concours commun avec d'autres propriétaires du réseau est envisageable. Un budget de x € est alloué en 2010 aux frais de maîtrise d'œuvre.

Mr le Maire sollicite ensuite le conseil municipal afin qu'il s'engage en faveur de la réhabilitation du bâtiment nommé la ferme-auberge Les Buissonnets dans le respect du projet de réseau de gîtes d'étapes en montagne animé par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

Il s'engage à :

- élaborer et gérer les dossiers de demande de co-financement;
- sélectionner une maîtrise d'œuvre avant juillet 2010 et gérer celle-ci;

- assurer les démarches de demande de permis de construire dans l'objectif d'une obtention fin 2010;
- sélectionner et gérer les entreprises qui interviendront sur la réhabilitation du bâtiment en 2011;
- respecter le cahier des charges qualité de la chaîne de gîtes d'étapes en montagne.

Sous réserve de l'obtention d'un taux de co-financement pour la réhabilitation répondant aux objectifs annoncés par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fait siennes les propositions de Mr le Maire
Autorise Mr le maire, à signer tout document y afférant.

4) Choix proposition financière - emprunt

Mr le maire rappelle que pour financer l'achat de l'Unimog, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 150 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes des offres de financement établies, et après en avoir délibéré, décide de recourir au financement suivant.

ARTICLE 1

Pour financer l'achat de l'Unimog, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne d'Alsace et de contracter auprès de cet établissement un prêt à taux fixe d'un montant de 150 000 € sur 10 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt : 2.68%
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital par échéances trimestrielles constantes
- Frais de dossier : 150 €

ARTICLE 2

Mr Joël MANSUY, maire, est autorisé à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Mr le maire a le plaisir d'informer l'assemblée qu'une aide financière de 25 000 € a été attribuée par la sénatrice Catherine Troendlé par le biais de sa réserve parlementaire.

Mr le premier adjoint, Jean-Lou Fischer, précise qu'il y a lieu de prévoir pour la mi-octobre la préparation du nouveau matériel (adaptation de l'ancienne saleuse, ...).

5) Projet du PLU arrêté de la commune de Bitschwiller-lès-Thann

Monsieur le maire présente ce dossier qui touche la commune en raison de l'existence de parcelles limitrophes au ban communal. Aucune remarque particulière n'a été soulevée. Ce point a néanmoins soulevé la question du projet d'aménagement du parking du Col du Hunskruck.

Après différents échanges, le conseil municipal accepte ledit projet.

6) Tarifs foyer rural pour la Musicolonie.

La traditionnelle Musicolonie a eu lieu du 15 au 22 août 2010 au foyer rural. Le conseil municipal décide de louer ledit foyer au tarif spécial d'un montant de 350 € pour la période demandée et précise qu'il s'agit d'un geste de soutien en faveur de la musique municipale de Masevaux.

Mr le maire souligne toutefois que, compte tenu des conditions météorologiques au début du séjour, il a été nécessaire de chauffer les lieux.

7) Tarifs concession columbarium

Mr le troisième adjoint, Denis Perrez, informe l'assemblée que les travaux du columbarium sont à présent achevés. Le monument est composé de huit cases pouvant chacune contenir quatre urnes. Il y a lieu de prévoir les travaux de finitions telles que la plantation d'un arbre, la pose d'un banc et de disposer du gravier autour du monument. Lors de la fête patronale le 3 octobre prochain, la bénédiction du columbarium sera au programme. Il est également nécessaire de prévoir la mise en place des tarifs. Après consultation auprès des communes avoisinantes et après discussions, le conseil municipal décide :

- de fixer la durée d'une concession à 15 ans
- de fixer la tarification par case à 900 €

8) Devis poteau d'incendie.

Dans un souci de couverture en cas d'incendie, il a été proposé d'implanter un poteau d'incendie supplémentaire vers le haut de la rue des Rochelles en direction de la route Joffre. Un devis de travaux a été réalisé par la Sogest. Il s'élève à 3 711,88 € TTC. Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer le devis

9) Vacances sapeurs-pompiers.

Le maire informe l'assemblée que les sapeurs-pompiers Casset Bruno, Brobecker Michel, Hergalant Benjamin et Welker Benjamin ont suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar. Comme il est de coutume, la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le conseil municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 184,32 € pour le sapeur-pompier Casset Bruno
- 43,80 € pour le sapeur-pompier Brobecker Michel
- 140,16 € pour le sapeur-pompier Hergalant Benjamin
- 33,60 € pour le sapeur-pompier Welker Benjamin

10) Achat matériel de fonctionnement sapeurs-pompiers.

Mr le maire informe le conseil municipal que le SDIS de Colmar effectuera samedi 18 septembre une visite d'évaluation du centre d'incendie du village. Sur demande du chef de corps, le maire présente des devis concernant l'acquisition de matériel à savoir :

- l'achat de combinaisons anti-guêpes pour un montant de 701,93 € TTC
- l'achat d'un aspirateur 25 l – 1400 W au prix de 126,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir l'ensemble du matériel
- d'imputer ladite dépense au compte 21568 dépense d'investissement.

11) Divers acquisition pour les gîtes ruraux.

Dans le cadre du plan climat du Pays Thur Doller une réflexion a été menée afin de prévoir l'acquisition de poêles à granulés. Monsieur le maire désire obtenir différents devis et se renseigne sur l'attribution des aides financières accordées par l'Ademe.

Mr le maire informe l'assemblée qu'en raison d'importants travaux en régie il y a lieu de modifier le budget de la manière suivante :

DECISION MODIFICATIVE n° 1

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	D	2157	Agence. & aménag. Mat. & outil.	-	12000
I	D	2181	Instal. Générales	-	10100
I	D	2184	Mobilier	-	6900
I	D	2188	Autres	-	1000
I	D	2131-040	Bâtiments	+	30000
F	D	6068	Autres matières & fournitures	+	30000
F	R	722-042	Immo. corporelles	+	30000

Mr le maire informe l'assemblée que les quatre gîtes des Buissonnets ont été dotés d'une classification de 2 voire 3 étoiles. A la seule condition que la rénovation soit actionnée sur les gîtes restant à rénover. Différents travaux complémentaires sont à prévoir, notamment la création d'une terrasse ainsi que d'importants travaux d'élagage.

12) Communications.

Panneaux photovoltaïques

Monsieur le maire explique qu'une étude de faisabilité a été actionnée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la ferme-auberge et de l'école maternelle. D'après l'étude, le site de l'école maternelle ne serait vraisemblablement pas assez rentable, par contre celui de la ferme-auberge serait plus avantageux. Mr le maire propose que chacun au sein du conseil municipal puisse y réfléchir avant qu'une consultation plus poussée ne soit menée.

Présentation du rapport annuel 2009 – service collecte des déchets ménagers

Mr le premier adjoint soumet à l'assemblée le rapport annuel et présente les chiffres des quantités d'ordures ménagères collectées. A sa lecture, il s'avère que des efforts complémentaires restent à entreprendre malgré la volonté affichée de progresser en la matière. Le conseil municipal approuve ledit rapport.

13) Divers.

Ordures ménagères

Après huit mois de pratique, l'ensemble du conseil municipal ne peut que remarquer l'importance des ordures ménagères récoltées aux abords du centre du village. L'équipe propose qu'une benne de grande capacité soit disponible pour la période estivale et qu'un volume inférieur puisse être mise en place en basse saison.

Dossier juridique

Monsieur le maire fait référence au dossier juridique de Mr Knopf Pierre et plus spécialement celui concernant l'interruption des travaux de la construction de la maison d'habitation rue du Réservoir. Par jugement, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé l'arrêt interruptif des travaux. De ce fait, il est loisible à l'intéressé de continuer ses travaux.

Journées musicales

Fort du succès des précédentes éditions, l'Office de tourisme du Pays de Thann a renouvelé cet été son opération des Journées musicales. Lors du concert de jazz qui a eu lieu mardi 24 août au foyer rural, le taux de fréquentation a été élevé.

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire informe l'assemblée que la société Pyramide Consultants est en liquidation judiciaire, mais le dossier sera prochainement repris par l'interlocuteur en charge d'apporter un soutien technique au conseil municipal.

Plantation de sapins de Noël

Monsieur le maire a récemment été sollicité par un habitant qui souhaite planter des sapins de type «Nordmann» sur une parcelle lui appartenant située dans le village. Des recherches sont actuellement menées afin de connaître la réglementation en vigueur à ce sujet.

Facture avis de décès répartition.

Lors du décès de Mr François Nussbaum, le conseil de fabrique, l'amicale des sapeurs-pompiers et la commune se sont associés afin de faire paraître dans la presse locale un avis de décès. Le coût de la facture s'élève à 776,00 €. Le maire propose de demander une contribution d'un montant de 200,00 € au conseil de fabrique et à l'amicale, la différence restant à la charge de la commune.

Comme cela a été annoncé dans l'avis de décès, la famille du défunt souhaitait récolter des dons en faveur de l'église Saint-Michel du village. De ce fait, l'équipe municipale décide de verser la somme de 200,00 € au conseil de fabrique sous forme de subvention.

Périscolaire

Depuis la rentrée scolaire, le taux de fréquentation au périscolaire a augmenté pour les services du matin et du soir.

Déneigement de la route en direction de Masevaux

Lors de la dernière période hivernale, la route départementale 14 b reliant Bourbach-le-Haut à Masevaux était difficilement accessible. En effet, suite au déclassement de cette route, le service de déneigement n'était plus assuré. Un courrier sera adressé à l'unité routière de Masevaux réclamant ainsi le reclassement de la route afin de garantir un service plus confortable aux usagers.

Conseil municipal des enfants

Lors de la dernière réunion du maire et de ses adjoints a été évoqué la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Mr le maire propose cette suggestion à l'assemblée. Une

discussion a lieu. L'équipe municipale décide à l'unanimité que soit opérationnel cette assemblée lors du prochain conseil municipal.

Contrat CAE

Mr le maire a été sollicité par l'équipe municipale afin d'obtenir des informations au sujet d'une augmentation du salaire de l'agent mis à la disposition de la commune de Rammersmatt. En effet, une rencontre a eu lieu à la mairie de Bourbach-le-Haut et en commun accord entre les maires des deux communes, une augmentation a été allouée à l'agent concerné pour la dernière partie du contrat soit jusqu'au 8 février 2011.

Vergers communaux

Le troisième adjoint, Denis Perrez, a été sollicité par différents propriétaires ayant des terrains jouxtant le verger communal. Ceux-ci proposent de les vendre à la commune. Voici les références des terrains concernés :

- Section 1 parcelle 17 d'une surface de 6 ares 50 ca au lieu-dit «Tschaeti» appartenant à Mme Schneider Irène
- Section 1 parcelle 20 d'une surface de 6 ares 38 ca au lieu-dit «Tschaeti» appartenant à Mme Scheubel Marie Madeleine
- Section 1 parcelle 21 d'une surface de 3 ares 94 ca au lieu-dit «Tschaeti» appartenant à Mme Eich Christiane

Après différents échanges, l'équipe municipale :

- accepte ladite proposition
- décide de fixer le prix d'achat à 50,00 € l'are
- autorise monsieur le maire à signer tout acte afférant à ce dossier
- décide que l'acte de vente prendra la forme d'un acte administratif.

Eclairage public

Monsieur le troisième adjoint soumet à l'assemblée l'idée de lancer une enquête auprès de la population du village dans le but de connaître son opinion sur la possibilité d'éteindre les candélabres pendant une certaine tranche horaire de la nuit sur l'ensemble des rues. L'enquête sera effective lors de la parution du prochain bulletin communal. Le conseil municipal approuve le projet et invite l'ensemble de la population à répondre au questionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 20.